Image not found or type unknown

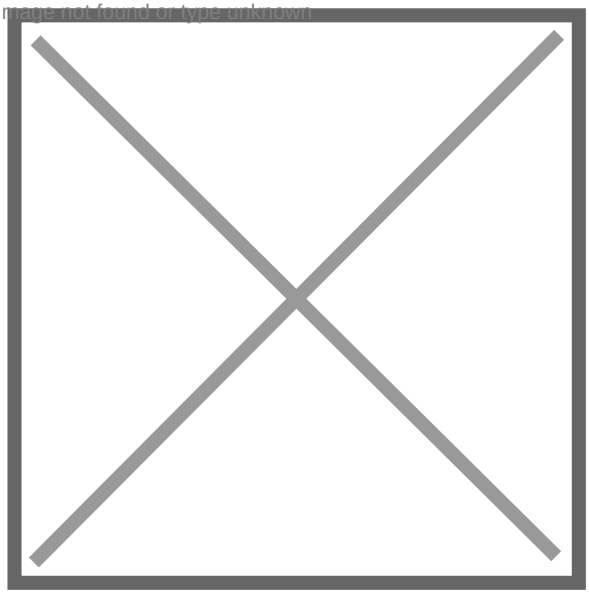

Annulation permis pour alcoolémies apres 20 ans

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **11:50**

bonjour ,

en 1993 jai eu une annulation permis pour alcoolémies je sais c'est pas bien mai jetais jeune et con .

tout ses année jai pas eu besoin du permis et l année derniere jai du repasser mon permis question travaille . donc ma question y a til Prescription aprés 20 ans pour les assurances ? parce que jai fait quelque devis sur le net et bien sur jai du leur dire que javais un permis il ya 20 ans annulation pour alcol et il me demande minimum 800 € au tier annuelle . on til le droit ou c'est un abus . merci pour vos réponse .

Par **chaber**, le **18/08/2013** à **18:52**

bonjour

Je suis un peu surpris des réponses apportées: annulation de permis il y a 20 ans pour alcoolémie.

Cette questions ne devraient plus être posées à la souscription. (souvent limitées à 3 ou 5 ans).

Par contre, venant d'obtenir votre permis, vous devez être considéré comme jeune

conducteur, avec la cotisation correspondante.

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **19:46**

oui je pense aussi mai les assureurs me prenne vraiment pour un pigeon . demain je vais a mon assurance la masif on verras ce quil vont me dire si il me demande la meme somme je résilie tout mes assurance habitation et santé je vais bien trouver des gens honnête dans ce pays .merci pour ta réponse chaber

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **19:50**

ah oui jai aussi fait des devis sans mentionner mon annulation permis en 1993 verdict jeune conducteur 393 € annuel au tier .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés